



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

automobiles et cycles

Question écrite n° 44328

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la politique du Gouvernement pour soutenir le développement des véhicules propres. Dans sa réponse, publiée au Journal officiel, débats, questions écrites du 20 mars 2000, à la question écrite n° 38690, elle précise qu'un rapport sera rendu public, dans les prochains jours, par le comité interministériel pour les véhicules propres. Il lui demande, dans ce cadre, les mesures qu'elle entend éventuellement retenir pour l'accompagnement du développement des différentes filières de véhicules propres.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au développement des différentes filières de véhicules propres. Le Comité interministériel pour les véhicules propres (CIVP), mis en place en 1999 pour réaliser un bilan des filières alternatives et faire des propositions relatives à leur développement, a rendu son rapport au Premier ministre. Disponible sur le site Internet du ministère (www.environnement.gouv.fr), ce document se prononce pour l'approfondissement du soutien au développement des véhicules alternatifs (fonctionnant au GPL, au GNV ou à l'électricité) et prévoit d'organiser un rendez-vous vers 2003 pour examiner la pertinence et les modalités d'une poursuite de cet accompagnement public au-delà de 2005. Parmi les actions proposées par le comité pour chacune des trois filières, le Gouvernement a d'ores et déjà décidé de retenir celles qui prévoient le maintien de la valeur des taxes intérieures de consommation au minimum communautaire pour les carburants gazeux, la reconduction des mesures existantes pour l'aide à l'acquisition de véhicules alternatifs ainsi que leur extension aux cyclomoteurs électriques et la création d'une prime de 20 000 francs pour les professionnels du taxi faisant l'acquisition d'un véhicule neuf fonctionnant au GPL.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44328

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2059

Réponse publiée le : 27 novembre 2000, page 6730